

Résumé de l'atelier sur les captures accidentelles de cétacés 24-25 mars 2009 Centre de conférence Albert Borschette, Bruxelles

Rapporteur: Paul Trebilcock

État actuel des populations de cétacés dans les eaux européennes

Le JNCC (Comité mixte pour la conservation de la nature), de Grande-Bretagne, a fait une présentation sur l'état actuel des populations de cétacés. Cette présentation est disponible sur le site Internet de la DG MARE pour information¹. Les scientifiques présents se sont tous accordés à dire qu'il était nécessaire d'enrichir les connaissances sur les chiffres globaux et la répartition des cétacés dans les eaux européennes. Il est également nécessaire de mieux comprendre les sous-populations en termes d'espèces individuelles et de répartition dans l'espace.

Bien que les données puissent être améliorées, il semble que, dans l'ensemble, les populations de cétacés sont stables et, pour certaines sous-populations, en cours d'amélioration.

Mise en œuvre du règlement 812/2004 : meilleures pratiques et difficultés

Les organismes suivants ont adressé des présentations sur le règlement 812/2004 :

SMRU (Unité de recherche sur les mammifères marins), Royaume-Uni
Conseil suédois de la pêche, Suède
IFREMER, France
Institut de recherche Aquastudio, Italie
Europêche/CCPA (Comité consultatif de la pêche et de l'aquaculture)

Toutes ces présentations sont disponibles sur le site Internet de la Commission pour information².

¹ Les présentations de cet atelier sont disponibles dans le lien suivant:
http://ec.europa.eu/fisheries/meetings_events/events/archives/events_2009/conference_240309_en.htm

² Idem 1

La sensation est que ce règlement a été passé dans l'urgence dû au fait que les populations de cétacés étaient perçues comme étant dans une situation catastrophique mais cette perception a changé et ces populations semblent relativement stables dans la plupart des cas.

Il a été observé que l'industrie de la pêche s'est montrée active dans les essais d'émetteurs acoustiques dans plusieurs États membres. Cependant, les émetteurs actuellement disponibles posent un certain nombre de problèmes concernant le coût, la sécurité et la fiabilité.

Plusieurs États membres travaillent sur les distances entre émetteurs et sur leur conception pour améliorer la fiabilité et les performances pratiques de manipulation.

Débat général et principales conclusions

L'atelier s'est concentré sur la mise en œuvre du règlement et non sur son amélioration ou son changement. Bien que des modifications n'aient pas été écartées par la Commission, il semble que cela serait plus difficile.

La Commission a clairement établi que le règlement existant est flexible et que cette flexibilité doit tout d'abord être entièrement explorée.

Les points suivants sont ressortis des débats :

- Il est nécessaire de mieux connaître les chiffres globaux et la répartition, ainsi que les sous-populations. Il est clair que les données et les connaissances sur les cétacés sont insuffisantes.
- Nécessité de surveillance continue car les populations sont dynamiques et en changement constant en termes de nombres et de répartition, bien que les bas niveaux de captures accessoires dans la plupart des pêcheries fassent que ce soit difficile.
- Il a été suggéré d'utiliser la réglementation sur le recueil de données (DCR) et d'autres systèmes adéquats de recueil de données, qui pourraient s'avérer utiles pour recueillir plus de données sur les cétacés.
- Certains membres de la communauté scientifique pensent qu'il est nécessaire d'améliorer les programmes d'observation.

- Il a été suggéré que pour contribuer à réduire les captures accessoires, il était nécessaire d'identifier leurs niveaux acceptables par espèce et par zone. Cela permettrait de mettre en place et d'adapter des mesures de gestion.
- En égard aux émetteurs acoustiques, un soutien technique et financier continu de la Commission et des États membres est nécessaire pour le développement et l'amélioration de leur conception. De meilleures performances, conception et coût des émetteurs sont jugés indispensables pour que les pêcheurs les utilisent efficacement.
- Il a été proposé de retourner cette responsabilité à l'industrie de la pêche. Chaque pêcherie a des problèmes spécifiques concernant les cétacés. Des objectifs doivent donc être convenus et l'industrie/les scientifiques pourraient alors élaborer des mesures de gestion efficaces.
- La plupart des assistants pensent que de la flexibilité dans la mise en œuvre du règlement est vitale pour l'efficacité de son application. La collaboration avec l'industrie de la pêche offrirait les meilleures chances de réussite des stratégies d'atténuation, au lieu d'une approche dictatoriale qui est considérée comme improductive.
- Besoin d'améliorer la communication avec l'industrie de la pêche.
- Faire prendre conscience au public des efforts réalisés par l'industrie de la pêche
- L'industrie de la pêche ne souhaite pas capturer de cétacés et est disposée à explorer toutes les mesures d'atténuation.

La Commission a expliqué qu'elle élaborera un rapport complet suite à l'atelier. Ce rapport devrait être révisé par le Conseil et par le Parlement européens. Il sera disponible sur le site Internet de la Commission :

http://ec.europa.eu/fisheries/meetings_events/events/archives/events_2009/conferece_240309_en.htm